



République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

DEL. N°002/2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 27 MARS 2026

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt-sept du mois de mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Social MAKANDRA sous la présidence de Monsieur Albéric **BENTH**, maire.

ETAIENT PRESENTS : Clerens AJINTOENA, François ALPHONSE, Clarisse ANSOE TAREAU, Joseline BACOU, Albéric BENTH, Arlène BOURGUIGNON, Amenda BRON, Emile CIBRELUS, Dystmutsha DYON, Alison GUILLAUME, Corinne DARLY, Luc JACQUES, Randolphe JADFARD, Jean-Claude JADFARD, Shereza JUBITANA, Stefano KANA, Franck KAUFFMANN, Reagan KOEMPAI, Adélien LINO, Daniel MEME, Stéphane PATIENT, Steeve PAVANT, Ryan PERSAUD, Johanna RAAFENBERG, Jennifer SABAJO, Kia SIONG, Kio SIONG, Stève STILIEN, Christiana TIOUKA, Tchoua YA, Yufeng YA, Marie-Noëlle ZULEMIE.

ETAIENT ABSENTS :

Excusés : Davina LANCREOT

Non excusés : ---

PROCURATION : Davina LANCREOT à Ryan PERSAUD

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Alison **GUILLAUME** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de membres présents : **32**

Date de convocation du Conseil Municipal : **23 mars 2026**

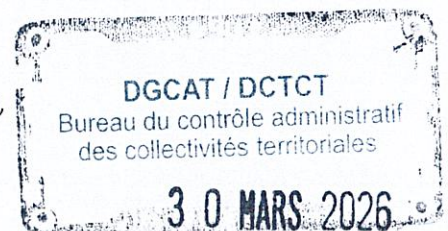
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-4, L.2122-7-2 et L.2122-7-1,

Vu la délibération n°001-2026 fixant le nombre d'adjoints à 09,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que les listes doivent respecter l'alternance homme/femme,

Procède à l'élection des adjoints au maire



Résultats du scrutin :

- Nombre de conseillers présents : trente-deux (32)
- Nombre de votants : trente-trois (33)
- Nombre de suffrages exprimés : vingt-cinq (25)
- Majorité absolue : quatorze (14)

Liste présentée par :

Mana Demain, liste conduite par BENTH Albéric

Résultat :

La liste ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire :

- 1er adjoint : BOURGUIGNON Arlène
- 2e adjoint : SIONG Kio
- 3e adjoint : LINO Adélien
- 4e adjoint : ALPHONSE François
- 5e adjoint : SIONG Kia
- 6e adjoint : MEME Daniel
- 7e adjoint : ZULEMIE Marie-Noëlle
- 8e adjoint : STILIEN Stève
- 9e adjoint : DYON Dystmutsha

Le conseil municipal prend acte de l'élection des adjoints au maire dans l'ordre du tableau ci-dessus.

VOTE :

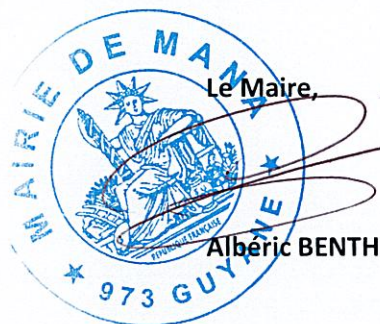
Pour : 25

Abstention : 08

Contre : 0

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits



Le Secrétaire,

Alison GUILLAUME

DGCAT / DCTCT
Bureau du contrôle administratif
des collectivités territoriales

13 0 MARS 2026